



La mesure de la contamination biologique de l'air sera désormais sous contrôle du Cofrac

La surveillance microbiologique de l'air environnant est aujourd'hui une préoccupation majeure.

Elle permet la validation des bonnes pratiques d'hygiène. Elle répond de ce fait aux enjeux de santé publique rencontrés dans les établissements de santé, dans les lieux publics ou sur les lieux de travail en permettant la détection par exemple de germes pathologiques ou de virus qui sont dangereux pour la santé.

Les essais d'évaluation de l'aérobiocontamination bénéficient désormais d'un nouveau schéma d'accréditation du Cofrac en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ce schéma permettra d'évaluer et de reconnaître la compétence technique et l'impartialité des laboratoires qui réalisent des essais d'évaluation en :

- air intérieur (établissements recevant du public, logements d'habitation),
- air des lieux de travail (locaux à pollution spécifique),
- environnements maîtrisés (établissements de santé, laboratoires...).

Dans les établissements de santé, en particulier, la surveillance microbiologique de l'air environnant est intégrée dans la démarche de prévention des infections nosocomiales pour les patients.

Dans les entreprises, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) peuvent être amenés à demander des mesures de la contamination microbiologique de l'air au sein d'ateliers ou de locaux professionnels.

Ces mesures réalisées sous accréditation permettront de s'assurer que les installations de ventilation et d'aération sont appropriées aux besoins du public et des travailleurs, et que la maintenance effectuée est conforme aux règles techniques applicables. Ces vérifications font partie intégrante des obligations d'un chef d'entreprise.

Le Cofrac développe en permanence de nouveaux schémas d'accréditation dans de nouveaux domaines pour répondre à la demande. Que le prescripteur d'un nouveau schéma soit un organisme d'évaluation de la conformité, leurs clients ou les pouvoirs publics, les personnes en charge du développement au Cofrac collaborent avec eux pour définir et caractériser les besoins spécifiés.

L'ouverture d'un nouveau domaine illustre la capacité d'innovation et de développement du Cofrac pour anticiper et répondre ainsi aux besoins.

Stéphane Boivin, Responsable du Pôle Chimie-Environnement de la section Laboratoires du Cofrac, commente : *« L'ouverture de ce nouveau domaine d'accréditation s'entend dans le cadre d'une démarche volontaire. Les contrôles microbiologiques de l'environnement constituent des outils de mesure efficaces permettant d'évaluer une situation de départ et l'efficacité de mesures correctives mises en place : l'accréditation représente en cela un gage de qualité supplémentaire et un véritable vecteur de confiance. »*



L'accréditation et le Cofrac

Démarche volontaire ou réglementaire, l'accréditation consiste à évaluer et reconnaître la compétence technique ainsi que l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité, qui vérifient que des produits, services, systèmes et personnels répondent à des exigences spécifiées.

Elle s'adresse aux laboratoires d'essais et d'étalonnages, aux organismes de vérification, aux organisateurs de comparaisons interlaboratoires et producteurs de matériaux de référence, aux laboratoires de biologie médicale, et aux organismes d'inspection, de certification ou de qualification. En contribuant à l'amélioration continue des contrôles ainsi que de la qualité des produits et des services mis sur le marché, l'accréditation renforce la confiance tout en constituant un atout différenciateur pour les entités qui y ont recours.

Organisme à but non lucratif créé en 1994, le Comité français d'accréditation – Cofrac – a été désigné en 2008 comme instance nationale d'accréditation, véritable reconnaissance de l'accréditation comme activité de puissance publique et d'intérêt général. Dans un souci d'indépendance, tous les intérêts qui y sont liés sont représentés au sein des instances de décision.

Grâce à l'expertise de ses 150 collaborateurs et d'un réseau de plus de 1 400 évaluateurs et experts techniques, le Cofrac poursuit son développement et renforce en permanence ses équipes pour assurer un meilleur service à ses clients. Organisées autour de quatre sections – Certifications, Inspection, Laboratoires et Santé Humaine – les demandes d'accréditation sont en croissance continue et le nombre d'accréditations délivrées a dépassé, fin 2015, le cap des 3 500 tous secteurs confondus.

Le Cofrac est signataire d'accords multilatéraux, faisant bénéficier l'accréditation française d'une reconnaissance dans plus de 80 pays et favorisant ainsi la libre circulation des produits et services.

Contacts :

Sébastien Laborde, Directeur du service Communication/Promotion

sebastien.laborde@cofrac.fr – Tél. : +33 (0)1 44 68 82 66

Yaëlle Charbit, Chargée de communication et de promotion

yaelle.charbit@cofrac.fr – Tél. : +33 (0)1 44 68 53 18

Retrouvez-nous :

www.cofrac.fr - www.linkedin.com/company/cofrac